



Règlement concours de dessin 2026

« Dessine le Père Noël en vacances »

Cette année, la municipalité propose aux jeunes péréens de participer à un concours de dessin sur le thème « Dessine le Père Noël en vacances ».

Article 1 : Le concours est ouvert aux enfants de la commune jusqu'à 11 ans.

Le concours se décompose en quatre catégories :

- 🦌 Catégorie 1 : jusqu'à 5 ans
- 🦌 Catégorie 2 : 6/7 ans
- 🦌 Catégorie 3 : 8/9 ans
- 🦌 Catégorie 4 : 10/11 ans

Article 2 : Dépôts des dessins

Les dessins seront déposés dans la boîte aux lettres du Père Noël située sur le parvis de la mairie.

Article 3 : Dates

Le concours débutera le 1^{er} décembre et sera clôturé le 19 décembre à midi.

Article 4 : Présentation de la participation au concours

- 🦌 Un dessin par enfant
- 🦌 Le dessin doit être en rapport avec le thème « Dessine le Père Noël en vacances ».
- 🦌 Le dessin se fera sur une feuille A4.

Le dessin doit comporter, au dos :

- 🦌 Nom et prénom
- 🦌 Adresse
- 🦌 Date de naissance
- 🦌 Email
- 🦌 Téléphone

Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueurs, crayons ordinaires, crayons de couleurs, pastel, collages).

Article 5 : Communication des résultats et remise des prix

Le jury se réunira et la communication des résultats sera transmise par mails aux gagnants. Les prix seront à disposition à la mairie à partir du 12 janvier 2026.

Description des 3 premiers lots par catégorie :

1^{er} prix

👉 2 entrées adulte + 2 entrées enfant pour le grand aquarium de Saint-Malo.

2^{ème} prix

👉 1 bon achat de 30 € au centre aqualudique Aquamalo

3^{ème} prix

👉 2 entrées adulte et 2 entrées enfant au Micro-Zoo à Saint-Malo.

Pour les enfants qui ne se verront pas attribuer un des trois premiers prix, un lot de consolation sera remis à l'ensemble des participants, il sera à disposition à la mairie du 12 au 30 janvier 2026.

Article 6 : Propriété

La participation au concours autorise les services de la commune à utiliser les œuvres reçues : supports de communication communaux, exposition, etc.

Fait à Saint-Père Marc en Poulet, le 29 septembre 2025.

Le Maire,


Jean-François Richeux

